



52 Elizabeth II
A.D. 2003
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 37th Parliament

2^e session, 37^e législature

N^o 54

Thursday, May 8, 2003

Le jeudi 8 mai 2003

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable DANIEL HAYS, Speaker

L'honorable DANIEL HAYS, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Adams
Andreychuk
Atkins
Austin
Baker
Beaudoin
Biron
Bolduc
Bryden
Carstairs
Comeau
Cook
Cools
Corbin
Cordy

Day
De Bané
Di Nino
Doody
Eyton
Ferretti Barth
Finnerty
Forrestall
Fraser
Furey
Gauthier
Gill
Grafstein
Gustafson
Hays

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette
Jaffer
Joyal
Kelleher
Keon
Kinsella
Kolber
Kroft
Lapointe
Lawson
LeBreton
Léger
Losier-Cool
Lynch-Staunton
Mahovlich

Merchant
Milne
Moore
Morin
Murray
Nolin
Oliver
Pearson
Pépin
Phalen
Pitfield
Prud'homme
Ringuette
Rivest
Robertson

Robichaud
Roche
Rompkey
Rossiter
Setlakwe
Sibbeston
Sparrow
Spivak
Stratton
Watt
Wiebe

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Adams
Andreychuk
Atkins
Austin
Baker
Beaudoin
Biron
Bolduc
Bryden
Carstairs
Comeau
Cook
Cools
Corbin
Cordy

Day
De Bané
Di Nino
Doody
Eyton
Ferretti Barth
Finnerty
Forrestall
Fraser
Furey
Gauthier
Gill
Grafstein
*Graham
Gustafson

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hays
Hervieux-Payette
Jaffer
Joyal
Kelleher
Keon
Kinsella
*Kirby
Kolber
Kroft
Lapointe
Lawson
LeBreton
Léger
Losier-Cool

Lynch-Staunton
Mahovlich
Merchant
Milne
Moore
Morin
Murray
Nolin
Oliver
Pearson
Pépin
Phalen
Pitfield
Prud'homme
Ringuette

Rivest
Robertson
Robichaud
Roche
Rompkey
Rossiter
Setlakwe
Sibbeston
Sparrow
Spivak
Stratton
Watt
Wiebe

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**TABLING OF REPORTS FROM INTER-PARLIAMENTARY DELEGATIONS**

The Honourable Senator Losier-Cool tabled the following:

Report of the Canadian Branch of the Assemblée parlementaire de la Francophonie, respecting its participation at the meeting of the APF Committee on Education, Communication and Cultural Affairs, held in Châlons-en-Champagne, France, from April 15 to 18, 2003.—Sessional Paper No. 2/37-413.

SPEAKER'S RULING

Yesterday, just before Orders of the Day, I read the message from the House of Commons stating that it had agreed to the Senate's request to divide Bill C-10. The message also stated that the House of Commons waived its claim to insist on its privileges in this case and did not want this action to be taken as a precedent. Senator Lynch-Staunton then rose on a point of order to ask about the status of Bill C-10B that is still before the Committee on Legal and Constitutional Affairs. There then followed a series of exchanges involving a number of Senators on this question and other aspects of the message as well.

I wish to thank all Honourable Senators for their contributions on this point of order. The Senate study of Bill C-10 has been a difficult one. There is no doubt that in some ways, the Senate has ventured into uncharted procedural waters and it has been somewhat of a challenge for the Senate to keep its bearings. I have already made a number of rulings on the process that has been followed with respect to the study of Bill C-10 and the instruction made by the Senate last November 20 authorizing the Committee on Legal and Constitutional Affairs to divide the bill into two bills. As I have explained to the Senate in my earlier rulings, there are no identical precedents to help guide our procedures. I have also stated, however, that I do not doubt the authority of the Senate to take this course of action and I believe that the Senate has proceeded correctly. Now, I propose to deal with the various questions raised with respect to the point of order. I hope that this will allow the Senate to better understand where things stand as a result of the message received yesterday from the House of Commons.

As I see it, there are two basic questions that need to be answered based on the discussion on the point of order. The first is the one that Senator Lynch-Staunton raised on the status of Bill C-10B. The second question has to do with the language of the message expressing the position of the House of Commons and the fact that it does not regard its consent to the division of the bill to be a precedent. A third question, which I touched on yesterday, related to the matter of a message being debatable or not.

The status of Bill C-10B was the subject of a ruling that I made on December 9. At that time, I provided the Senate with an account of the chronology and the procedures that were followed with respect to Bill C-10. This ruling is in the Journals between

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**DÉPÔT DE RAPPORTS DE DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**

L'honorable sénateur Losier-Cool dépose sur le Bureau ce qui suit :

Rapport de la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie relativement à sa participation à la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, tenue à Châlons-en-Champagne (France) du 15 au 18 avril 2003.—Document parlementaire n^o 2/37-413.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Hier, juste avant l'ordre du jour, j'ai lu le message de la Chambre des communes. La Chambre accepte la demande du Sénat de scinder le projet de loi C-10. Elle déclare également qu'elle renonce à insister sur ses privilèges dans cette affaire et qu'elle ne veut pas que sa décision constitue un précédent. Le sénateur Lynch-Staunton s'est ensuite levé pour faire un rappel au Règlement et demander où en est le projet de loi C-10B, qui est encore à l'étude du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. On a ensuite assisté à des échanges entre plusieurs sénateurs sur cette question et d'autres aspects du message.

Je désire remercier tous les honorables sénateurs qui ont donné leur avis sur ce rappel au Règlement. L'étude du projet de loi C-10 au Sénat a été difficile. Il ne fait aucun doute que, d'une certaine façon, le Sénat s'est aventuré en terrain vierge sur le plan de la procédure et qu'il a été quelque peu difficile pour le Sénat de conserver son maintien. J'ai déjà rendu plusieurs décisions sur le processus suivi pour l'étude du projet de loi C-10 et les instructions données par le Sénat le 20 novembre dernier pour autoriser le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à scinder le projet de loi en deux. Comme je l'ai expliqué lors de décisions antérieures, nous n'avons pas beaucoup de précédents pour nous guider. J'ai aussi déclaré, cependant, que je ne doute pas que le Sénat a le pouvoir d'agir ainsi et que je pense que le Sénat a agi correctement. Maintenant, je propose de répondre aux différentes questions soulevées au sujet du rappel au Règlement. J'espère que cela aidera le Sénat à mieux comprendre où en sont les choses maintenant que nous avons reçu le message de la Chambre des communes.

Selon moi, nous devons répondre à deux questions fondamentales découlant de la discussion sur le rappel au Règlement. Premièrement, le sénateur Lynch-Staunton a demandé où en est le projet de loi C-10B. Deuxièmement, on s'est interrogé sur la formulation du message dans lequel la Chambre des communes exprime sa position et le fait qu'elle ne considère pas que son consentement à la scission du projet de loi constitue un précédent. Une troisième question, que j'ai abordée hier, vise à savoir si le message peut faire l'objet d'un débat.

J'ai déjà rendu une décision sur l'état du projet de loi C-10B le 9 décembre. Ce jour-là, j'avais fourni au Sénat un compte rendu de la chronologie et de la procédure du projet de loi C-10. Cette décision se trouve aux pages 368 et 370 des Journaux.

pages 368 and 370. As I pointed out on that occasion, Bill C-10 came to the Senate October 10. The Senate agreed to refer the bill to the Legal and Constitutional Affairs Committee in late November. It also agreed to a motion permitting the committee to divide the bill into two bills. The committee did divide the bill and reported one portion as Bill C-10A without amendment. Bill C-10B was retained by the committee for further study. On November 28, the Senate adopted the committee's report. From that day, November 28, quoting from my ruling, "for all intents and purposes within the Senate, and I must stress this point, from within the Senate, Bill C-10 existed as two bills, Bill C-10A and Bill C-10B." Third reading was given to Bill C-10A on December 3. The message sent to the House of Commons spelled out the actions that the Senate had taken and asked for its concurrence. Quoting my ruling again, "The message indicated that the Senate was returning to the Commons their Bill C-10, as divided by the Senate together with the information that the Senate has passed Bill C-10A without amendment and was continuing with the study of Bill C-10B. Of particular importance, the message requested the concurrence of the House of Commons in the division of Bill C-10. This is highly significant. From the point of view of the House of Commons, only Bill C-10 exists. We, in the Senate, have elected to divide the bill, creating Bills C-10A and C-10B, but as it is a Commons bill, the concurrence of the House of Commons is necessary to fully implement the actions taken by us in the Senate."

Yesterday's message from the House of Commons announced that the Commons has agreed to the division of Bill C-10. This means that Bill C-10A had been approved by both Houses and is now ready for Royal Assent. It means also that, for the House of Commons, Bill C-10B exists now as well. In reality, this means that the Commons has accepted that the substance and text of this bill were approved by them and sent to the Senate when it was still part of Bill C-10, but it has now agreed *post facto* to designate it as Bill C-10B. A parchment version of Bill C-10B was attached to the message as confirmation. What the Senate had proposed with respect to the division of Bill C-10, the decision it took to make Bills C-10A and C-10B have been agreed to by the House of Commons. The Legal and Constitutional Affairs Committee can now complete its study and report Bill C-10B. When the bill is reported back, the Senate will have the opportunity to consider the bill further. If Bill C-10B is passed, with or without amendment, a message will be sent to the House of Commons acquainting it of the Senate's decision and soliciting its concurrence if there are any amendments. If and when this process is satisfactorily completed, Bill C-10B will also be ready for Royal Assent.

I take it that the reason why there has been so much confusion is because it has been difficult to appreciate the different perspectives of the two Houses during this process. The House of Commons adopted Bill C-10 last October 9 as one bill. The Senate divided it into two separate bills and returned one to the House of Commons while keeping the second bill in a Senate committee for further study. From the Senate's perspective, there were now two bills. This was not the perspective, however, of the House of Commons and the message that was sent to them by the Senate had to take this difference of perspective into account. The message, therefore, had to inform the Commons that the Senate had studied Bill C-10, divided it into two, and adopted Bill C-10A without amendment. From the Commons' perspective, Bill C-10 was not yet divided; it was still one bill. It was only when the House of Commons agreed to the division first made by the Senate that there was a convergence in perspective. Now, there is

Comme je l'ai dit à cette occasion, le projet de loi C-10 a été déposé au Sénat le 10 octobre. Le Sénat a décidé à la fin novembre de renvoyer le projet de loi au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Il a aussi accepté une motion visant à autoriser le Comité à scinder le projet de loi en deux. Le Comité a scindé le projet de loi et a fait rapport sur une partie, le projet de loi C-10A, sans amendement. Le Comité a conservé le projet de loi C-10B pour une étude plus approfondie. Le 28 novembre, le Sénat a adopté le rapport du Comité. Dès le 28 novembre, comme je l'ai dit dans ma décision, « à tous égards concernant le Sénat — et j'insiste sur ce point : concernant le Sénat — le projet de loi C-10 existait sous la forme de deux projets de loi : C-10A et C-10B ». Le projet de loi C-10A a été adopté en troisième lecture le 3 décembre. Dans son message envoyé à la Chambre des communes, le Sénat a décrit ce qu'il avait fait et a demandé l'assentiment de la Chambre. Je cite de nouveau ma décision : « Ce message indiquait que le Sénat renvoyait à la Chambre le projet de loi C-10 tel qu'il l'avait scindé et lui faisait savoir qu'il avait adopté le projet de loi C-10A sans amendement et qu'il poursuivait l'étude du projet de loi C-10B. Mais surtout, le message demandait à la Chambre d'approuver la scission du projet de loi C-10. Ce point est très important. Du point de vue de la Chambre des communes, seul le projet de loi C-10 existe. Les sénateurs ont décidé de le scinder en deux projets de loi — C-10A et C-10B —, mais comme il s'agit d'une mesure des Communes, la Chambre doit approuver la décision prise par le Sénat, sans quoi elle ne peut être mise à exécution. »

Le message de la Chambre des communes expédié hier annonçait qu'elle avait accepté la division du projet de loi C-10. Cela veut dire que les deux chambres ont approuvé le projet de loi C-10A et qu'il est maintenant prêt à recevoir la sanction royale. Cela signifie également que pour la Chambre des communes, il existe aussi, maintenant, un projet de loi C-10B. En réalité, cela veut dire que la Chambre a accepté la substance et le libellé du projet de loi C-10B, que les députés ont approuvé et ensuite envoyé au Sénat alors qu'il faisait encore partie du projet de loi C-10, mais qu'elle a maintenant convenu, *post facto*, de l'appeler projet de loi C-10B. Le parchemin du projet de loi C-10B était d'ailleurs joint au message à titre de confirmation. Quand le Sénat a proposé de scinder le projet de loi, la Chambre des communes s'est prononcée en faveur de la création des projets de loi C-10A et C-10B. Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles peut maintenant commencer à étudier le projet de loi C-10B en vue d'en faire rapport. Une fois ce rapport terminé, le Sénat aura l'occasion d'examiner plus avant le projet de loi. S'il est adopté, avec ou sans amendement, un message sera envoyé à la Chambre des communes pour l'aviser de la décision du Sénat et lui demander d'approuver les amendements proposés, le cas échéant. Une fois ce processus terminé en bonne et due forme, le projet de loi C-10B pourra à son tour franchir l'étape de la sanction royale.

Ce qui a compliqué l'affaire, selon moi, c'est la difficulté à voir les choses du point de vue de l'autre chambre. La Chambre des communes a adopté le projet de loi C-10 en un seul document, le 9 octobre dernier. Le Sénat l'a scindé en deux projets de loi distincts; il a retourné le premier à la Chambre et confié le second à l'un de ses comités pour le faire examiner plus avant. Du point de vue du Sénat, il y avait maintenant deux projets de loi, mais la Chambre ne voyait pas les choses du même oeil. C'est pourquoi le message envoyé à la Chambre par le Sénat devait tenir compte de divergence de perspective. Par conséquent, le message devait aviser la Chambre que le Sénat avait examiné le projet de loi C-10, l'avait scindé en deux et adopté la première partie, C-10A, sans amendement. Du point de vue de la Chambre des communes, le projet de loi C-10 n'était pas encore divisé; il constituait un seul et même document. Ce n'est qu'après avoir accepté la division entreprise par le Sénat que les deux points de vue ont convergé.

no Bill C-10 and Bill C-10A has been adopted by both Houses. It remains for the Senate to complete its work with respect to Bill C-10B already passed by the House of Commons when it was still Bill C-10. This is why the parchment to Bill C-10 was returned to the Senate where it will remain part of the permanent parliamentary record as evidence that the Commons did pass what now constitutes Bill C-10A and Bill C-10B. I trust that this explanation will help to resolve some of the confusion that has troubled some Senators through this admittedly unusual process. After all, it is only the second time in Senate history that it has attempted to divide a Commons bill.

Let me turn now to the second question that was raised as part of this point of order, the language of the second paragraph of the message. Its force apparently offended some Senators. This paragraph declared that the House of Commons was prepared to waive its claims even though it disapproved “of any infraction of its privileges or rights by the other House.” Furthermore, the Commons made it clear that it was not prepared to consider this event as a precedent. Several Senators suggested that this message infringed the privileges of the Senate. Others argued that if the Senate accepts this message, it would amount to an admission of wrongdoing on the part of the Senate. The House of Commons, it was argued, can agree or disagree with the Senate’s decision to divide Bill C-10, but the Commons does not have the right to disapprove of the Senate’s decisions, at least not in this way. Another Senator was more indifferent to the meaning of the message explaining that whether the Commons or the Senate accepts this event as a precedent is really a decision for each Chamber to make.

Honourable Senators, there is little doubt that the language of the message seems stern, almost harsh. It is not, however, without precedent. Identical language was used in a message sent to the Senate March 20, 1997 and printed in the Journals on page 1141. On that occasion, the message concerned amendments proposed by the Senate, and accepted by the Commons, to Bill C-70, a tax bill entitled An Act to amend the Excise Tax Act, the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, the Income Tax Act, the Debt Servicing and Reduction Account Act and related Acts. And as we are aware from the traditional Royal Assent ceremony involving Supply, the House of Commons is jealous of its authority with respect to money bills. Supply bills are always presented at the Senate bar by the Commons Speaker and are tied in a green coloured ribbon, emblematic of that House rather than the usual red ribbon. Nor is the 1997 message unique though it is infrequent. Whenever the Senate has made amendments to a tax bill that were subsequently accepted by the Commons, the Commons message invariably declares that the Senate should not regard the acquiescence of the Commons as a precedent, as an indication that it is surrendering its proprietary authority over the purse of the Government. It is consistent with the past practice of the House of Commons to send the Senate such messages relating to matters that they feel infringe their rights and powers. I do not think that there is cause for the Senate to have any misgivings. Certainly there is no point of order requiring my intervention.

Finally, as I stated in my ruling of December 4, 2002, messages between the two Houses are a vehicle for formal communication. The content of the message received from the House of Commons will often determine whether the message is debatable or not. In this particular case, there is no subsequent action flowing from

Maintenant, il n'existe plus de projet de loi C-10; le projet de loi C-10A a été adopté par les deux chambres. Le Sénat doit maintenant étudier le projet de loi C-10B, déjà adopté par la Chambre des communes, lorsqu'il s'appelait encore projet de loi C-10. C'est pourquoi le parchemin du projet de loi C-10 a été renvoyé au Sénat, afin qu'il soit conservé de façon permanente dans les dossiers parlementaires pour prouver que la Chambre des communes a adopté le projet de loi qui constitue désormais les projets de loi C-10A et C-10B. J'espère que cette explication saura dissiper la confusion qui a ennuyé certains sénateurs et qui a été provoquée par cette affaire qui, de l'aveu général, est inhabituelle. Après tout, c'est seulement la deuxième fois dans l'histoire du Sénat que nous tentons de scinder un projet de loi de la Chambre des communes.

Voyons maintenant la deuxième question soulevée dans le cadre du rappel au Règlement, soit la teneur du deuxième paragraphe du message envoyé par la Chambre des communes, dont la dureté a semble-t-il offensé certains sénateurs. Dans ce paragraphe, la Chambre déclare qu'elle est disposée à renoncer à ses droits et privilèges, même si elle désapprouve « toute atteinte à ses droits et privilèges par l'autre chambre ». En outre, la Chambre des communes signifie clairement que cette renonciation ne pourra pas être interprétée comme un précédent. Plusieurs sénateurs ont laissé entendre que ce message portait atteinte au privilège du Sénat. D'autres ont soutenu que si le Sénat acceptait ce message, cela reviendrait à admettre qu'il a commis une faute. La Chambre des communes a le droit d'être en accord ou en désaccord avec la décision du Sénat de scinder le projet de loi en deux, mais pas de désapprouver ses décisions, du moins pas de cette façon. Un autre sénateur s'est dit plutôt indifférent au sens du message et a expliqué que c'était aux deux chambres à décider de considérer ou non l'affaire comme un précédent.

Honorables sénateurs, le message semble sans doute ferme, voire sévère. Il existe toutefois des précédents. Des termes semblables ont été utilisés dans un message envoyé au Sénat le 20 mars 1997 et imprimé dans les Journaux, à la page 1141. Ce message concernait des modifications au projet de loi C-70, un projet de loi d'ordre fiscal intitulé Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette et des lois connexes. Comme nous le fait comprendre la cérémonie de la sanction royale concernant des projets de loi de crédits, la Chambre des communes conserve jalousement ses pouvoirs en matière de projets de loi de finances. Les projets de loi de crédits sont toujours présentés à la barre du Sénat par le Président de la Chambre des communes, et attachés par un ruban vert, couleur qui symbolise la Chambre des communes, plutôt que par un ruban rouge. Le message de 1997 n'est pas unique, mais il est peu fréquent. Chaque fois que le Sénat a apporté des modifications à un projet de loi d'ordre fiscal qui est ensuite adopté par la Chambre des communes, le message de cette dernière mentionne invariablement que le Sénat ne doit pas considérer cet assentiment de la Chambre des communes comme un précédent, comme un signe qu'elle cède le pouvoir qu'elle détient en ce qui a trait au Trésor. Cela est conforme à la tradition de la Chambre des communes d'envoyer au Sénat ce genre de messages au sujet de questions touchant ses droits et à ses pouvoirs. Je ne crois pas qu'il y ait lieu pour le Sénat de s'inquiéter. J'ai la certitude qu'un rappel au Règlement n'est pas fondé.

Enfin, comme je l'ai mentionné dans ma décision du 4 décembre 2002, les messages entre les deux Chambres sont un moyen de communication officiel. Le contenu d'un message provenant de la Chambre des communes détermine souvent si ce message peut faire l'objet d'un débat. Dans le cas qui nous

the message itself that would require debate. The message advises the Senate that the Commons has passed Bill C-10A. It also includes a standard declaration about claims to privileges that are being set aside in this instance without prejudice to the merits of those claims. There is nothing that I can see in the text that would warrant debate on the message. Despite the harsh language, it is conveyed to the Senate for information purposes only.

In conclusion, Honourable Senators, I rule that there is no point of order based on the arguments that were made yesterday.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

BILLS

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Resuming debate on the consideration of the Eighth Report (Interim) of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament entitled: *Government Ethics Initiative*, deposited with the Clerk of the Senate on April 10, 2003.

After debate,
The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the consideration of the Report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER BUSINESS

SENATE PUBLIC BILLS

Orders No. 1 to 8 were called and postponed until the next sitting.

COMMONS PUBLIC BILLS

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

REPORTS OF COMMITTEES

Resuming debate on the consideration of the Third Report of the Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans (*study on matters relating to straddling stocks and to fish habitat*) presented in the Senate on March 27, 2003.

After debate,
The Honourable Senator Robichaud, P.C., for the Honourable Senator Rompkey, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Milne, that further debate on the consideration of the Report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

occupe, le message en soi ne nécessite pas la tenue d'un débat. Le message informe le Sénat que la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-10A. Il contient également une déclaration d'usage au sujet de privilèges dont la Chambre se départit dans ce cas sans pour autant les perdre. Je ne vois rien dans le texte qui justifierait un débat. En dépit du ton sévère, le message est transmis au Sénat à titre d'information seulement.

En conclusion, honorables sénateurs, je déclare que le rappel au Règlement n'est pas justifié compte tenu des observations présentées hier.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

PROJETS DE LOI

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Reprise du débat sur l'étude du huitième rapport (provisoire) du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement intitulé *L'initiative du gouvernement en matière d'éthique*, déposé auprès du Greffier du Sénat le 10 avril 2003.

Après débat,
L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES AFFAIRES

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT

Les articles n^{os} 1 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

RAPPORTS DE COMITÉS

Reprise du débat sur l'étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des pêches et des océans (*étude concernant les questions relatives aux stocks chevauchants et à l'habitat du poisson*), présenté au Sénat le 27 mars 2003.

Après débat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., au nom de l'honorable sénateur Rompkey, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n^o 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

Consideration of the Eighth Report (Interim) of the Standing Senate Committee on National Security and Defence (Sub-committee on Veterans Affairs) entitled: *Fixing the Canadian Forces' Method of Dealing with Death or Dismemberment*, deposited with the Clerk of the Senate on April 10, 2003.

After debate,

The Honourable Senator Day for the Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Biron, that further debate on the consideration of the Report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 4 to 8 were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kirby, seconded by the Honourable Senator Cook, for the adoption of the Third Report (final) of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, entitled: *The Health of Canadians — The Federal Role, Volume Six: Recommendations for Reform*, tabled in the Senate on October 25, 2002.

After debate,

The Honourable Senator Cook for the Honourable Senator LeBreton moved, seconded by the Honourable Senator Mahovlich, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Order No. 10 was called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Milne, seconded by the Honourable Senator Chalifoux, for the adoption of the Seventh Report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (*amendment to Rule 131—request for Government response*) presented in the Senate on February 4, 2003,

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Lynch-Staunton, seconded by the Honourable Senator Milne, that subsection (3) of the Committee's recommendations to amend Rule 131 of the *Rules of the Senate* be further amended by replacing the words "communicate the request to the Government Leader who" with the following:

"immediately communicate the request, and send a copy of the report, to the Government Leader and to each Minister of the Crown expressly identified in the report or in the motion as a Minister responsible for responding to the report, and the Government Leader".

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Prud'homme, P.C., that the motion for the adoption of the Seventh Report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament and its motion in

Étude du huitième rapport (provisoire) du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (Sous-comité des anciens combattants) intitulé *Pour rectifier la position des Forces canadiennes concernant la mort ou la mutilation*, déposé auprès du Greffier du Sénat le 10 avril 2003.

Après débat,

L'honorable sénateur Day, au nom de l'honorable sénateur Meighen, propose, appuyé par l'honorable sénateur Biron, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n^{os} 4 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kirby, appuyée par l'honorable sénateur Cook, tendant à l'adoption du troisième rapport (final) du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie intitulé *La santé des Canadiens — Le rôle du gouvernement fédéral, Volume six : Recommandations en vue d'une réforme*, déposé au Sénat le 25 octobre 2002.

Après débat,

L'honorable sénateur Cook, au nom de l'honorable sénateur LeBreton, propose, appuyée par l'honorable sénateur Mahovlich, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'article n^o 10 est appelé et différé à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Milne, appuyée par l'honorable sénateur Chalifoux, tendant à l'adoption du septième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*modification à l'article 131 du Règlement—Demande de réponse du gouvernement*), présenté au Sénat le 4 février 2003;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyé par l'honorable sénateur Milne, que le paragraphe (3) de la recommandation du Comité visant la modification de l'article 131 du *Règlement du Sénat* soit modifié par remplacement de « communique la demande au leader du gouvernement qui, dans les cent cinquante jours civils de l'adoption du rapport ou de la motion, » par ce qui suit :

« communique immédiatement la demande et remet une copie du rapport au leader du gouvernement et à chaque ministre expressément désigné dans le rapport ou la motion comme chargé de répondre au rapport; dans les cent cinquante jours civils suivant l'adoption du rapport ou de la motion, le leader du gouvernement ».

Après débat,

L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Prud'homme, C.P., que la motion tendant à l'adoption du septième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement et sa motion d'amendement

amendment be not now adopted, but be referred back to the Standing Committee for further study and report.

After debate,

The Honourable Senator Prud'homme, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Beaudoin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kenny, seconded by the Honourable Senator Losier-Cool, for the adoption of the Second Report (Interim) of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, entitled: *For an Extra 130 Bucks... Update on Canada's Military Financial Crisis, A View from the Bottom Up*, deposited with the Clerk of the Senate on November 12, 2002.

After debate,

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTHER

Orders No. 92 (motion), 15, 17, 22, 11 (inquiries), 91 (motion), 13 (inquiry), 108, 90, 86, 5 (motions), 8, 20 (inquiries), 104 (motion), 9 (inquiry), 4 (motion), 2, 14 (inquiries), 76, 66 (motions), 16 and 6 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

Order No. 7 (inquiry) was called and pursuant to Rule 27(3) was dropped from the Order Paper.

MOTIONS

The Honourable Senator Robichaud, P.C., for the Honourable Senator Kolber moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C.:

That the date for the presentation by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce of the final report on its study on the administration and operation of the *Bankruptcy and Insolvency Act* and the *Companies' Creditors Arrangement Act*, which was authorized by the Senate on October 29, 2002, be extended to Thursday, December 18, 2003.

After debate,

The Honourable Senator Prud'homme, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bolduc, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ne soient pas maintenant adoptées, mais qu'elles soient renvoyées de nouveau au Comité permanent pour une étude plus approfondie et que le Comité en fasse rapport.

Après débat,

L'honorable sénateur Prud'homme, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kenny, appuyée par l'honorable sénateur Losier-Cool, tendant à l'adoption du deuxième rapport (provisoire) du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense intitulé *Pour 130 dollars de plus... Mise à jour sur la crise financière des Forces canadiennes, une vue de bas en haut*, déposé auprès du Greffier du Sénat le 12 novembre 2002.

Après débat,

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AUTRES

Les articles n^{os} 92 (motion), 15, 17, 22, 11 (interpellations), 91 (motion), 13 (interpellation), 108, 90, 86, 5 (motions), 8, 20 (interpellations), 104 (motion), 9 (interpellation), 4 (motion), 2, 14 (interpellations), 76, 66 (motions), 16 et 6 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

L'article n^o 7 (interpellation) est appelé et conformément au paragraphe 27(3) du Règlement est rayé du Feuilleton.

MOTIONS

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., au nom de l'honorable sénateur Kolber, propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P.,

Que la date de présentation du rapport final du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce au sujet de son étude sur l'application de la *Loi sur faillite et l'insolvabilité* et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, autorisée par le Sénat le 29 octobre 2002, soit reportée au jeudi 18 décembre 2003.

Après débat,

L'honorable sénateur Prud'homme, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bolduc, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*With leave,
The Senate reverted to **Government Notices of Motions.***

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded
by the Honourable Senator Mahovlich:

That when the Senate adjourns today, it do stand adjourned
until Tuesday, May 13, 2003, at 2:00 p.m.

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Robichaud, P.C., moved, seconded
by the Honourable Senator Mahovlich:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

*(Accordingly, at 4:25 p.m. the Senate was continued until
Tuesday, May 13, 2003, at 2:00 p.m.)*

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)

Standing Senate Committee on Energy, the Environment and
Natural Resources

The names of the Honourable Senators Sibbeston and Fraser
substituted for those of the Honourable Senators Banks and
Christensen (*May 7*).

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The name of the Honourable Senator Lapointe substituted for
that of the Honourable Senator LaPierre (*May 7*).

*Avec permission,
Le Sénat se reporte aux **Avis de motions du gouvernement.***

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par
l'honorable sénateur Mahovlich,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure
ajourné jusqu'au mardi 13 mai 2003, à 14 heures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par
l'honorable sénateur Mahovlich,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*(En conséquence, à 16 h 25 le Sénat s'ajourne jusqu'au
mardi 13 mai 2003, à 14 heures.)*

Modifications de la composition des comités conformément au paragraphe 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et
des ressources naturelles

Les noms des honorables sénateurs Sibbeston et Fraser
substitués à ceux des honorables sénateurs Banks et Christensen
(*7 mai*).

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le nom de l'honorable sénateur Lapointe substitué à celui de
l'honorable sénateur LaPierre (*7 mai*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5